

L'orgue a été inauguré lors d'un concert

Dimanche, le concert inaugural de l'orgue, organisé par l'association « Les Amis de l'orgue de Château-Renard », a rencontré un succès mérité, en présence de Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, de Frédéric Néraud, vice-président du Département du Loiret et de Marc Bénédict, maire.

Une centaine de personnes a assisté à la conférence de Dominique Lalmand, facteur d'orgue, en l'absence de Claude Jaccard. Le concert qui a suivi était donné, successivement, par André Siekierski, titulaire de l'orgue Schwenkedel de Versailles, et Maxime Campo, titulaire de l'orgue de Vitry-sur-Seine.

La possibilité d'un répertoire plus vaste

Ils ont tous deux magnifié la nouvelle palette de couleurs sonores de l'instrument, avec l'acoustique exceptionnelle de l'église. Les applaudissements nourris des mélomanes



MUSIQUE. L'orgue de l'église Saint-Étienne résonne de nouveau.

ont attesté du talent des organistes et du bienfait de ces travaux.

Les différentes modifications qui ont amené à l'aboutissement des travaux d'extension de l'orgue, par le facteur d'orgue

Claude Jaccard, permettent désormais aux organistes d'aborder un répertoire plus vaste en concert. En effet, les capacités de l'orgue, propriété de la commune de Château-Renard, ont été augmentées, comme le péda-

lier qui est maintenant indépendant et possède trois jeux supplémentaires (un de 16' et deux de 8').

Une église datant du XII^e siècle

L'église Saint-Étienne a été reconstruite au XII^e siècle, dans le style roman. Elle s'est vue dotée d'un orgue qui a pu exprimer ses capacités musicales. Resté longtemps silencieux, une restauration partielle fut conduite dans les années 1965 à 1970, par le père Chausson, le facteur d'orgue Alain Anselme et Laurent Wipf, un passionné d'orgue.

En août 1994, après un nettoyage, un dépoussiérage, l'inventaire et le rangement des tuyaux, une quinzaine de Castelrenardais ont créé officiellement l'association « Les Amis de l'orgue de Château-Renard ». ■

FINANCEMENT

Coût des travaux. De l'ordre de 22.000 € hors taxes. Subvention du Sénat de 3.500 €. Sur le solde, 50 % ont été pris en charge par la ville, et 50 % par l'association.